

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS324

présenté par

Mme Krimi, Mme Vanceunebrock, M. El Guerrab, Mme Rauch, Mme Lenne, Mme Provendier,
Mme Mörch, M. Bouyx et M. Claireaux

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa du I de l'article 6 *quater* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, après le mot : « territoriale » sont insérés les mots : « , les magistrats des juridictions de l'ordre administratif et les magistrats des juridictions de l'ordre judiciaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les quelques 8 537 magistrats en 2018, 66 % sont des femmes. Elles sont 77 % au second grade, 66 % au premier grade, soit 10 % de plus qu'au premier grade. Isabelle Rome, ancienne juge du siège a été nommée en 2018 haute fonctionnaire de l'égalité auprès du ministère de la justice et dénonce le manque de mixité au sein de nos juridictions. Elle souhaite, ainsi « recruter plus d'hommes » parmi les magistrats de l'ordre judiciaire.

La courbe s'inverse pour les juges de l'ordre administratif, issus de l'Ecole Nationale de l'Administration (ENA), ils sont majoritairement des hommes.

Cet amendement consiste à rééquilibrer la représentation des genres dans nos juridictions administratives et judiciaires.